LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE TORONTO 1. COORDINATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

L'objectif permanent des Sommets est de parvenir à des politiques macro-économiques compatibles en vue de favoriser une croissance équilibrée. Même si les Sommets ne sont pas des mécanismes de prise de décisions, ils ont permis aux dirigeants des grandes démocraties industrialisées de rechercher une réaction plus concertée et efficace aux problèmes économiques et de mettre en oeuvre des politiques susceptibles de rétablir la confiance.

À Tokyo en 1986, reconnaissant la nécessité d'une coordination étroite et continue des politiques économiques, les dirigeants du Sommet ont créé le Groupe des sept ministres des Finances (G-7) à qui ils ont confié la responsabilité d'améliorer la coordination des politiques de promotion d'une croissance économique non inflationniste, de renforcer les mesures commerciales incitatives favorisant l'emploi et l'investissement, et d'assurer une plus grande stabilité des taux de change.

Réunis à Paris en février 1987, les ministres des Finances du Groupe des sept ont convenu qu'il était nécessaire de promouvoir une croissance globale plus équilibrée et de réduire les déséquilibres budgétaires et commerciaux existants. Chaque pays a alors pris des engagements précis à cet égard. L'Accord du Louvre comprenait des mesures destinées à stimuler la demande interne au Japon et en RFA ainsi qu'à réduire le déficit budgétaire américain.

Le Canada s'est alors engagé à réduire le déficit du budget fédéral, à réformer son régime fiscal et sa réglementation, à mener des initiatives de libéralisation des échanges sur les plans bilatéral (avec les États-Unis) et multilatéral (dans le cadre de l'Uruguay Round), et à continuer d'orienter sa politique monétaire en fonction de l'objectif de réduire l'inflation et d'assurer le fonctionnement harmonieux du marché des changes.

Le Groupe des sept a également affirmé que les importants changements survenus sur le plan des taux de change depuis l'accord conclu par le Groupe des cinq à Washington en septembre 1985 (Accord du Plaza) contribueraient à réduire les déséquilibres extérieurs, et avaient ramené les taux de change à l'intérieur de limites compatibles avec les principes économiques fondamentaux, à